



Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2016

A 16h45 le Président ouvre l'Assemblée générale en remerciant les membres de leur présence et en leur souhaitant la bienvenue.

Tout d'abord une minute de silence est observée en mémoire des 133 membres de l'Amicale décédés en 2015.

1^{er} point de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 25 juin 2015.

Ce compte-rendu a été publié dans le journal de l'Amicale et mis en ligne sur le site internet. Aucune remarque n'est formulée.

Le Président met son approbation aux voix : **le compte-rendu de l'Assemblée générale du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité des présents.**

Ensuite M. Marcel JACQUOT salue Mme Béatrice GEROLD, Présidente honoraire et remercie M. Julien VENTRELA, Commissaire aux comptes et M. Pierre STAUB, Expert-comptable, pour leur présence.

Mme Michèle WENDLING, Trésorière de l'Amicale, est excusée, le Président présentera les comptes à sa place.

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport moral du Président.

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois :

- Tout d'abord, le 28 septembre 2015 où ont été abordés :
 - L'approbation du PV du CA du 15 juin 2015
 - L'approbation du CR de l'AG du 25 juin 2015
 - La rencontre avec le premier adjoint le 6 juillet 2015
 - Le rapport du commissaire aux comptes
 - La modification des statuts et mise en place d'un règlement intérieur
 - Un point sur le rapprochement des services dans l'immeuble « AXA »
 - Les projets pour la zone de loisirs
- Le 30 novembre 2015 pour :
 - Le PV du CA du 28 septembre 2015
 - La nouvelle convention cadre : avancement de la négociation
 - L'assemblée générale extraordinaire du 24/11/2015 : approbation des nouveaux statuts

- Les voyages 2016
- Les excursions 2016
- Un point sur les logements de vacances : linéaires, tarifs 2016, offre capitales européennes
- Les nouvelles cartes de membres
- Le 22 février 2016 pour :
 - La nomination de M. Jean-Bernard SOMMER membre de droit CGC
 - Le PV du CA du 30 novembre 2015
 - La nouvelle convention cadre
 - L'assurance annulation logements de vacances
 - La liquidation de la SCI Hyères Parc
 - Le bilan 2015 du fonds social
 - La camionnette de l'Amicale
 - Le calendrier 2016
- Le 5 avril 2016 pour :
 - Le PV du CA du 22 février 2016
 - La convention cadre et les nouveaux locaux
 - La nouvelle organisation de la fête de Noël des retraités
 - La nouvelle carte de membre
 - Le renouvellement du conseil d'administration
 - La perte sur les tickets espace gym
 - L'organisation d'une soirée « années 80 »
- Et pour finir le 13 juin 2016 :
 - Le PV du CA du 5 avril 2016
 - L'arrêté des comptes 2015
 - Le budget prévisionnel 2017
 - La radiation des membres non à jour de leur cotisation
 - L'organisation de l'assemblée générale du 23 juin
 - Les mises à disposition 2016
 - Le déménagement de l'Amicale
 - La nouvelle carte de membre
 - Etang de pêche : acquisition + divers travaux

Voilà les points abordés au conseil d'administration durant cette année.

En parallèle, depuis la dernière assemblée générale ordinaire, la reconduction de la convention avec l'Eurométropole a été négociée. Négociation qui a brillé par l'absence des élus. En effet, c'est la direction générale des services qui s'est assise à la table pour imposer à l'Amicale les consignes dictées par les élus.

Dans le numéro 129 du magazine Percussion, un article concis présente la nouvelle convention cadre signée le 12 mai entre l'Eurométropole et l'Amicale.

Cette nouvelle convention entraîne un certain nombre de changements

Le 1^{er} concerne l'organisation de la fête de Noël des retraités.

L'Eurométropole ne souhaite plus l'organiser suite aux remarques de la chambre régionale des comptes. Un accord a toutefois été trouvé pour que l'Amicale puisse continuer à organiser des festivités mais avec un budget amputé. Vu que l'Amicale va gérer cette enveloppe, les colis offerts seront réservés à ses membres.

Le second point soulevé concerne le déménagement. En effet, suite à la décision du conseil d'administration réuni le 25 septembre 2015, l'Amicale avait émis le souhait de se rapprocher du Parc de l'Etoile.

Or l'administration a décidé de réunir l'ensemble des permanents au niveau -2 du centre administratif. Si ce regroupement permettra davantage de proximité avec les membres, la suppression d'un poste de permanent annoncée pour juillet 2017, compromettra le fonctionnement de l'Amicale.

A cela se rajoute la mutualisation des locaux avec les formations couture et informatique. L'espace d'environ 400 m² à disposition rue du 22 Novembre passe à 183 m² au centre administratif.

A chaque convention, les droits de l'Amicale régressent.

Déjà, la mise en œuvre de la convention signée avec la CUS le 12 décembre 2012 avait entraîné la suppression de toutes les autorisations d'absence pour les activités propres à l'Amicale. Soit l'équivalent de 8000 heures.

Aujourd'hui, c'est l'organisation de la fête de Noël des retraités qui est mise à mal. Tant les moyens humains que financiers sont réduits, entraînant la réduction de l'ensemble des prestations.

En raison du rassemblement des activités, initiation à l'informatique et couture, au centre administratif, il va falloir faire face à un manque crucial d'espace.

En 2017, c'est un poste de permanent qui sera supprimé.

Bref à chaque renouvellement de convention, c'est l'avenir de l'Amicale qui s'assombrit. Heureusement que la nouvelle convention va jusqu'au 31 décembre 2021, cela laissera un peu de temps pour se remettre.

A la fin de la présentation du rapport moral du Président, Mme Béatrice GEROLD, Présidente honoraire, souhaite intervenir au sujet de la réduction des prestations pour les retraités. Elle regrette la décision de l'administration mais ne souhaite pas que les retraités soient considérés comme des assistés. Elle n'est pas d'accord pour leur remettre un cadeau de Noël au rabais.

Le Président répond que le sujet à fait l'objet d'une grande discussion au sein du conseil d'administration de l'Amicale. Il a été décidé de maintenir la fête de Noël, qui est un moment important de rencontre pour les anciens, ainsi que la remise d'un cadeau pour les retraités membres de l'Amicale.

M. Lucien GUTH ajoute que pour cette première année avec un budget réduit, il est difficile de faire une projection pour l'organisation de la fête de Noël. Il faudra faire un bilan après la fête pour pouvoir faire les ajustements nécessaires pour l'année suivante.

Mme GEROLD, qui constate aujourd'hui la remise en cause de la fête de Noël des retraités, se demande quel sera demain l'avenir de l'Amicale.

Point 3 de l'ordre du jour : Approbation du rapport des activités de l'Amicale en 2015.

Le Président donne la parole à Mme Suzanne MARZOLF, Secrétaire générale de l'Amicale, pour présenter le rapport.

Achats à tarifs préférentiels

La commission a organisé une expovente thématique le 19 novembre dans le parking à vélo P1 jouxtant les locaux de l'Amicale. Cette journée a été couronnée de succès et a drainé entre 250 et 300 personnes environ tout au long de la journée.

Amicalistes et commerçants ont été conquis par ce concept de vente en direct.

Plus de 100 partenaires ont signé une convention avec l'Amicale pour faire bénéficier les adhérents d'un tarif préférentiel. Ces partenariats sont consultables sur notre site internet.

Un grand merci aux participants de cette commission.

La parole est donnée à M. Lucien GUTH, responsable des commissions activités retraités, Noël des enfants et vacances des enfants.

Activités retraités

La traditionnelle fête de Noël des retraités de la ville et C.U.S. aujourd'hui Eurométropole de Strasbourg, s'est déroulée les 2, 3 et 4 décembre comme tous les ans au Centre Culturel Marcel Marceau. Les retraités ont apprécié le spectacle comprenant plusieurs numéros de danse, magie, hula hoop, clown, etc...

La chorale de l'Amicale a interprété des chants de Noël, sous la direction d'une charmante cheffe de chœur.

Madame l'adjointe Christel KOHLER nous a honorés de sa présence le mercredi, Madame Michèle SEILER, conseillère municipale a participé le jeudi et Monsieur le 1er adjoint Alain FONTANEL nous a également honorés de sa présence le vendredi en fin de spectacle.

Après la traditionnelle assiette très attendue, les retraités ont eu leur colis de Noël dont ils étaient ravis.

Noël des enfants

Comme chaque année, le Palais de la Musique et des Congrès a accueilli les enfants du personnel de l'Eurométropole de Strasbourg pour assister le samedi 12 décembre à la fête de Noël dans la salle Erasme. Un spectacle d'une très grande qualité a retenu une attention exceptionnelle de la part des jeunes spectateurs. Les enfants et les parents ont félicité l'Amicale pour le savoir faire quant à l'organisation de cette belle fête de Noël.

Les mascottes ont accueilli les enfants dès leur entrée dans la galerie de Marbre. A la sortie du spectacle, de jeunes élèves d'une école d'esthétique ont maquillé les enfants. Le Père Noël avait comme toujours du succès et les parents ne se privaient pas de photographier leurs enfants pour le cliché souvenir.

A la fin de chaque séance 3 enfants ont été tirés au sort pour la grande tombola (offerte par certains de nos fournisseurs) et ont remporté un beau cadeau. 3 autres enfants avaient la chance de gagner des billets d'entrée pour la famille (parents, frères et sœurs) à Europa Park pendant les vacances de Noël.

Monsieur le Maire de Strasbourg, Roland RIES, Monsieur Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg, Monsieur le 1er Adjoint au maire, Alain FONTANEL, et Monsieur LAPLANE, Directeur général des services, nous ont honorés de leur présence aux différentes séances.

L'ensemble du conseil d'administration ainsi que le personnel de l'Amicale s'étaient mobilisés pour la réussite de cette journée.

Vacances des enfants

Le montant de la prestation par enfant est resté identique à celui de l'année précédente, soit 75 € pour 1 session par année civile pendant les congés scolaires (durée minimum du séjour 6 jours consécutifs).

Le budget prévisionnel 2015 était de 12.500 €.

Ont été acceptés 115 demandes concernant 147 enfants pour un montant total de 11.025 €.

6 refus ont été donnés pour les motifs suivants :

- 3 séjours en centre de loisirs sans hébergement
- 2 séjours hors congés scolaires
- et 1 séjour de moins de 6 jours consécutifs.

Mme Suzanne MARZOLF poursuit la présentation du rapport.

Thé dansant

Les après-midis dansantes organisées au printemps et à l'automne par la commission « Thé dansant » ont connu une affluence record. Nombreux ont été les membres de l'Amicale, actifs et retraités, accompagnés de leurs familles et amis, à se déplacer au Centre Culturel Marcel Marceau. L'orchestre Boréal, au son de rythmes musicaux variés, n'a pas manqué de tenir en haleine tous les danseurs, dans une ambiance très chaleureuse et conviviale.

Banquet des médaillés et retraités

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer les soirées du 13 novembre 2015 et du 12 février 2016.

Près de 320 convives ont respectivement assistés à chacune de ces soirées.

La première soirée fut honorée par Mme Chantal CUTAJAR, Adjointe au maire représentant M. Roland RIES, Maire de Strasbourg et M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole et M. Pierre LAPLANE, Directeur général des services.

La seconde soirée fut honorée par M. Alain FONTANEL 1^{er} Adjoint et Vice-président chargé du personnel représentant le Maire et M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole et M. Pierre LAPLANE, Directeur général des services.

L'animation de la soirée a été confiée à l'orchestre Diamond Star et les repas furent servis par la société Du Côté Traiteur.

L'Amicale a également fait appel à la société de surveillance CITY VEILLE, afin de garantir la sécurité des convives.

Un poste de secours assuré par TERRE NEUVE 67 a également été mis en place.

M. Jean-Bernard SOMMER prend la parole pour la lecture du rapport concernant la commission excursions dont il a la responsabilité.

Excursions

Comme les années précédentes l'Amicale a proposé et organisé 2 excursions au courant de l'année 2015.

Pour la première excursion la commission avait proposé un séjour au lac Majeur. Quatre jours du 17 au 20 mai 2015 à VERBANIA, province du Verbano-Cusio-Ossola à l'hôtel « IL CHIOSTRO » (un ancien cloître). 35 participants s'étaient inscrits et n'ont pas regretté leur choix grâce à une excellente ambiance et au programme des visites : les îles Borromées, Isola Madre, Isola Bella, la Villa Taranto, le Lac d'Orta et l'île de San Giulio.

Ce séjour n'a pas été de tout repos en raison des visites de palais et de jardins botaniques. En conclusion les participants étaient fatigués mais heureux.

Pour la seconde excursion une croisière sur le Rhin romantique de St-GOAR à RUDESHEIM a été programmée.

En raison d'un grand nombre d'inscriptions, 2 journées ont été programmées, l'une le samedi 26 septembre (52 participants) et l'autre le samedi 3 octobre 2015 (88 participants).

Après avoir embarqué à St- GOAR, nous avons remonté le Rhin sur environ 30 km pendant 3h et avons déjeuné à bord du bateau « Asbach » de la compagnie Köln-Düsseldorfer où les tables ont été réservées. Nous avons accosté à Rudesheim, ultime étape de la croisière, où l'ensemble des participants est parti à la découverte de la cité viticole de Rudesheim avec sa célèbre Drosselgasse.

La commission Excursions de l'Amicale des personnels de l'Eurométropole de Strasbourg espère pouvoir continuer à vous proposer chaque année une excursion d'une journée et un séjour de 3, 4 ou 5 jours au printemps et à l'automne.

Ensuite la parole est donnée à M. Didier KREBS, responsable des commissions Garantie obsèques et Logements de vacances.

Garantie obsèques

En date du 31.12.2015, 716 membres de l'Amicale étaient adhérents à la section Garantie obsèques à titre individuel. Les cotisations versées à la Garantie obsèques du groupe Henner, s'élèvent à 59.549,56 € au titre des garanties individuelles 2015.

Les indemnités versées par l'assureur s'élèvent à 81.559.68 € au titre du contrat « garantie collective », et 52.550,24 € au titre du contrat «garantie individuelle ». Le nombre total de décès déclaré était de 106.

Logements de vacances

Attributions des logements :

La commission a traité 403 (96+307) demandes de logements lors des réunions d'attributions hiver et été 2015.

Sur l'ensemble de l'année, plus de 700 familles ont pu profiter des logements. Grâce aux partenariats signés avec différents organismes comme Belambra, Maéva, Pierre et Vacances, Azuréva, Odalys, UCPA, AVE, une centaine de familles ont profité de prix préférentiels avec des réductions de 5 à 30% selon les destinations et les périodes.

Gestion des logements :

En 2015, le parc de nos pleines propriétés se composait de 33 appartements, 104 semaines en multipropriétés réparties sur 8 sites, ainsi que 12 mobil-homes.

L'Amicale avait également loué 2 appartements et 10 mobil-homes en linéaire pour l'été.

Mme Suzanne MARZOLF poursuit la présentation du rapport.

Commission sociale

La Commission sociale, représentée par 10 membres de l'Amicale, travaille en collaboration avec la « mission sociale du personnel », dont les 3 assistantes sociales et la conseillère en économie sociale et familiale.

Au cours de l'année 2015, 71 demandes de prêts sociaux ont été déposées et soumises à la Commission sociale. Sur l'ensemble de ces demandes, 61 ont abouti favorablement pour une enveloppe globale de 77.295,20 €.

D'autre part, 231 secours remboursables sur salaire, représentant un total de 63.829,35 € ont été attribués sur le fonds de roulement de l'Amicale de 25.000 €.

Fonds de secours exceptionnels (Mut'Est)

Pour l'année 2015, 328 secours exceptionnels ont été versés par l'Amicale pour un montant total de 53.209,08 €.

Initiation à l'informatique

Après 15 années de fonctionnement, cette activité a évolué et s'adapte aux nouvelles possibilités des PC et des logiciels. Les 160 participants ont été répartis dans une vingtaine de groupes de 6 personnes ou plus, et encadrés par 7 formateurs bénévoles. La fréquence des cours est restée identique à celle de l'année précédente, à savoir deux heures par quinzaine afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes. L'activité reprendra à partir du 19 septembre dans les nouveaux locaux.

Journal d'information

Le journal de l'Amicale, financé en grande partie par les annonceurs, est diffusé mensuellement à plus de 8.300 exemplaires. Il permet un lien avec l'ensemble des membres.

Ensuite, la parole est donnée à M. Pierre KUNTZMANN, responsable de la commission Voyages.

Voyages

Pour proposer et retenir les destinations de l'année 2015, la commission s'est réunie au cours des mois d'août et d'octobre.

Les destinations proposées aux membres de l'Amicale ont été les suivantes :

- pour le balnéaire, la Sicile et plus précisément un séjour à Selinunte dans un club hôtel 4* en bord de mer.
- pour le circuit, dans un 1^{er} temps, la Namibie avait été proposée, malheureusement sans succès et pour rattraper le manque d'engouement des adhérents pour cette destination, une croisière en mer du nord a été également proposée en vue de découvrir les villes hanséatiques. Là aussi la proposition n'a pas permis d'organiser le départ d'un groupe, malgré l'investissement en temps engagé par la commission pour l'organisation de ces séjours.

Concernant le séjour balnéaire en Sicile, le départ a eu lieu au mois de juin pour une trentaine de participants.

Le groupe a découvert le village de Selinunte disposant d'un parc archéologique remarquable, ainsi qu'un petit port de pêche et a séjourné dans un club hôtel au cœur d'un jardin à la végétation méditerranéenne.

La cuisine locale y était succulente et le restaurant disposait de nombreuses terrasses ombragées. L'Amicale avait organisé une excursion vers le marché local de Castelvetrano, ainsi qu'une visite dans une oliveraie.

Concernant la météo, le soleil était de la partie, pas un seul jour de pluie, ce qui n'est pas exceptionnel pour la Sicile, mais pour les Eurométropolitains strasbourgeois c'est toujours appréciable.

Au nom de la commission M. KUNTZMANN remercie de l'attention et se met à disposition pour d'éventuelles questions.

Mme Suzanne MARZOLF reprend la parole pour poursuivre la lecture du rapport.

Loisirs

- Section pétanque :

Les 2 manifestations de pétanque ont connu une fois de plus un réel engouement de la part des joueurs, qu'ils soient néophytes ou chevronnés.

Comme l'an passé, le nombre d'équipes a été limité à 64.

Jeunes et moins jeunes, amateurs et licenciés, ont taquiné le cochonnet jusque tard dans la nuit dans un esprit sportif et convivial. Les scores des matchs, souvent fort disputés, ont évolué point par point.

Lors des 2 manifestations nous avons fait appel à la Rôtisserie du Ried qui au printemps a servi à l'ensemble des participants un délicieux poulet à la broche accompagné de frites et de salade et à l'automne une succulente paëlla.

Sans la disponibilité des bénévoles, l'organisation de ces journées ne pourraient se faire. Un grand merci à eux.

De nombreux collègues, familles et amis n'ont pas hésité à nous rejoindre pour encourager les joueurs et déguster en soirée tartes flambées, pizzas ou saucisses et merguez.

- Chorale :

En 2015 la chorale a été dirigée par Mme Armelle WEBER qui a pris la succession de Marius GRIMAUD. Avec elle la chorale a renouvelé son répertoire. Le concert donné lors de la fête de Noël des retraités a eu un véritable succès.

- Section ski :

Compte tenu du faible enneigement de la 1^{ère} semaine de janvier 2015 et suite aux mauvaises conditions météo de ce début de mois, la 1^{ère} sortie n'a eu lieu que le 31 janvier à Grindelwald et a été le coup d'envoi de cette nouvelle saison de ski 2015.

Cette saison a été marquée par des conditions climatiques perturbées et souvent tempétueuses. Lors de cette saison seules 5 sorties sur les 12 prévues au calendrier ont pu être organisées. Les traditionnelles destinations étant Grindelwald, Gstaad et Adelboden.

Il est à noter que durant cette saison, 234 sièges ont été occupés lors des déplacements, ce qui représente une moyenne de 39 personnes par sortie, hors encadrement. L'encadrement, quant à lui, était assuré par une présence moyenne de 3 moniteurs tout au long de la saison 2015. Le faible taux de remplissage était également dû à la montée non prévisible du cours du franc suisse.

Un autre fait marquant est la démission en cette fin de saison 2015 de Patrice HOLWEG, responsable de la section ski. Il sera remplacé par Guy MEYER, membre du comité depuis 1980, année de la création de la section ski. Guy MEYER et tout le comité remercient Patrice HOLWEG pour tout le travail accompli durant les 11 années passées à la tête de la section.

Guy MEYER et son comité remercient également tous les participants aux diverses sorties journalières.

Le nouveau responsable, Guy MEYER, remercie le président de l'Amicale pour la confiance qu'il lui accorde pour la reprise de la section ski. Il remercie également en son nom et en celui du comité, tout le personnel de l'Amicale qui a œuvré durant toute cette saison lors des inscriptions aux guichets et également à la comptabilité.

- Skat :

Comme chaque année la section skat organise ses rencontres par quinzaine les mardis ou jeudis à 16h15 à la cafétéria du centre administratif. En 2015, un tournoi a été organisé le 2 mai sous la direction de Jean-Pierre WILD.

- Poker :

Le 8 février, le 24 mai et le 4 octobre 2015, la section poker s'est réunie à l'Association Sportive du Neudorf où une salle a été mise à disposition. A chaque tournoi, 30 à 40 joueurs se sont affrontés et ont apprécié la qualité de l'accueil et l'ambiance qui a régné pendant les parties.

- Couture :

Cette section est ouverte aux débutants comme aux initiés. On peut y apprendre l'utilisation de la machine à coudre, la reprise des vêtements, tout comme la confection de modèles, le tricot et le crochet. Les cours se déroulent tous les mardis entre 12h00 et 14h00.

Etang de pêche

L'étang du Woerthel a ouvert ses portes le samedi 28 mars 2015.

Comme à l'accoutumée, l'étang était ouvert tous les samedis, dimanches et jours fériés de 6h45 à 19h.

Le jour de l'ouverture, 100 kg de truites ont rejoints carpes, tanches et brochets dans l'étang.

Au programme :

- Dimanche 14 juin : concours de pêche à la truite avec l'immersion de 500 kg de truites
- Samedi 21 et dimanche 22 novembre : pêche aux brochets avec l'immersion de 350 kg de brochets, de 50 kg de grosses perches et de 50 kg de sandres.

La fréquentation a été abondante tout au long de l'année et bon nombre de jeunes collègues ont pris goût à cette activité de détente.

Toutes ces manifestations ont connu un vif succès. Elles se sont déroulées dans un esprit de compétition très convivial et les pêcheurs et supporters n'ont pas manqué d'apprécier les repas concoctés pour ces occasions par les bénévoles de la commission pêche.

Le Président soumet le rapport d'activités au vote : avec 1 abstention, il est adopté à la majorité des voix.

4^{ème} point de l'ordre du jour : Approbation des différents budgets :

Le Président présente le compte de résultat 2015.

Le total des **dépenses** s'élève à 3.576.621,43 € et se décompose comme suit :

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'administration : 2.287.564,67 €
(chèques vacances : 1.925.856,20 € et mise à disposition de personnel : 361.708,47 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 459.201,54 € (fête de Noël des enfants : 229.707,44 € ; fête de Noël des retraités : 133.908,02 € ; banquet des médaillés et retraités : 42.377,43 € ; fonds de secours confié à Mut'Est: 53.208,65 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles, de loisirs, ainsi que la gestion des locaux du centre administratif et de la rue du 22-Novembre :

- Les activités diverses pour un total de 206.231,47 € dont :
 - journal de l'Amicale et communication : 74.906,41 €
 - garantie obsèques : 110.347,62 €
 - tarifs préférentiels : 730,86 €
 - initiation à l'informatique : 2.164,54 €
 - participation aux vacances des enfants : 11.025,00 €
 - billetterie et variation de stock : 2.536,24 €
 - produit sur vente de billets : -81,10 €
 - e-tickets à régulariser en 2016 : 4.601,90 €.

- Les activités détente pour un total de 12.672,84 € dont :
 - excursions : 2.858,76 €
 - voyages : 1.414,92 €
 - étang de pêche : 6.629,32 €
 - thé dansant : 1.769,84 €.

- Les activités de loisirs pour une dépense globale de 10.009,76 €, dont :
 - ski : 5.709,52 €
 - skat : 504 €
 - chorale : 1.247,83 €
 - pétanque : 1.568,75 €
 - couture : 512,88 €
 - poker : 466,78 €.

- Le fonctionnement pour un montant total de 107.428,21 € se décomposant comme suit :
 - loyer et charges des locaux rue du 22 Novembre : 50.487,29 €
 - honoraires : 11.566,80 €
 - assurances : 13.538,57 €
 - frais généraux : 17.730,07 €
 - frais de bureautique et informatique : 3.279,20 €
 - amortissements : 8.987,48 €
 - impôts sur société : 1.467,00 €
 - perte sur prêt : 371,80 €.

- Les logements de vacances (33 appartements en pleine propriété, 12 mobil-homes en pleine propriété, 2 appartements et 10 mobil-homes en linéaires ainsi que 54 appartements en multipropriétés dont l'Amicale est propriétaire pour une quinzaine ou une semaine par an) pour un montant total de 493.512,94 €, dont 140.021,59 € d'amortissements.

Le Président ajoute que les amortissements sont une charge comptable et ne sont en aucun cas une dépense.

Les **recettes** s'élèvent à 3.503.706,90 € et proviennent :

- 1) de la cession des agents pour l'épargne vacances d'un montant de 954.286,01 €
- 2) d'une subvention de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant de 2.003.387,66 €
- 3) de diverses recettes pour un montant de 186.634,60 € comprenant :
 - les cotisations des membres : 171.852,05 €
 - les produits financiers : 14.782,55 €.
- 4) de la participation aux charges des membres de l'Amicale pour les logements de vacances : 335.530,85 € et de produits exceptionnels (Cannes & Valras) : 23.867,78 €.

La différence entre les charges (3.576.621,43 €) et les produits (3.503.706,90 €) fait ressortir un résultat négatif de 72.914,53 €.

Si l'Amicale n'était pas dans l'obligation d'appliquer le plan comptable comme une entreprise, c'est-à-dire ne pas tenir compte des amortissements, le résultat serait excédentaire.

Le bilan 2015 se compose de l'actif et du passif :

A l'actif :

- les immobilisations corporelles pour 1.342.601 € (principalement les logements)
- les immobilisations financières pour 233.174 € (multipropriétés)
- la valeur du stock de la billetterie 88.506 €
- les créances pour 74.121 €
- les placements pour 355.081 €
- les disponibilités pour 1.603.078 €
- et les charges constatées d'avance pour 9.974 €

soit un total de l'actif net de 3.706.535 €.

Au passif :

- le fonds associatif pour 2.005.266 € (y compris le résultat négatif de l'exercice 2015 pour 72.915 €)
- des dettes fournisseurs pour un montant de 554.985 € (principalement les factures des fêtes de Noël parvenues fin décembre et payées en janvier 2016)
- d'autres dettes pour un montant de 966.438 € (essentiellement les cessions sur salaires de septembre à décembre 2015 des agents pour l'acquisition de chèques vacances, idem pour la cotisation à la garantie obsèques)
- des produits constatés d'avance pour 179.846 € (cotisation à l'Amicale 2016 payée en 2015)

soit un total du passif de 3.706.535 €.

Rapport du Commissaire aux comptes

La parole est donnée à M. Julien VENTRELLA, Commissaire aux comptes, pour la lecture de son rapport.

M. VENTRELLA certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

M. VENTRELLA a également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il n'a pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans le rapport financier, ainsi que dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Président demande à l'Assemblée d'approuver les comptes et le bilan qui ont été présentés :

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Dès lors, quitus est donné à l'Amicale pour la gestion des comptes de l'exercice écoulé.

Ensuite le Président procède au vote de **l'affectation du résultat aux fonds associatifs : accord est donné à l'unanimité.**

Le Président informe que le Conseil d'administration de l'Amicale propose de maintenir le montant de la cotisation pour l'année 2017 à 22 €.

Puis il présente le **budget prévisionnel 2017.**

Celui-ci a été arrêté à 3.649.700 € en recettes et en dépenses.

- Les dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Administration : 2.000.000 €
- Les dépenses liées au paiement des salaires des agents permanents de l'Amicale et ceux des agents mis à disposition : 370.000 €
- Les dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 377.200 €
- Les charges de fonctionnement : 395.900 €
- Les charges de logements de vacances : 506.600 €.

Les recettes :

- subvention pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Administration : 1.021.000 €,
cession des agents pour l'épargne chèques vacances : 1.000.000 €,
- subvention des salaires des agents permanents de l'Amicale et ceux des agents mis à disposition : 370.000 €
- subvention pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 377.200 €
- subvention de fonctionnement : 272.000 €
- ressources diverses (cotisations, produits de placement) : 202.500 €
- logements de vacances : 407.000 €.

Le Président demande à l'Assemblée d'approuver le budget prévisionnel 2017 :

Le budget prévisionnel 2017 est approuvé à l'unanimité.

5^{ème} point de l'ordre du jour : Divers.

Ce point est ouvert à la discussion.

M. Lucien GUTH regrette la faible fréquentation de l'assemblée générale par rapport au chiffre de 8.000 adhérents.

Le Président lui répond qu'une faible fréquentation peut aussi s'expliquer par la satisfaction des membres, qui ne se déplacent pas si tout va bien.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'Assemblée générale du 23 juin 2016 à 17h45 et invite l'ensemble des membres présents à partager le verre de l'amitié.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président